



Syndicat National Force Ouvrière  
des Cadres des Organismes Sociaux

20<sup>e</sup> CONGRÈS  
4 AU 7 OCT. 2021

GUIDEL

Les cadres au cœur de la sécurité sociale

# La lettre de La Michodière

Numéro spécial ADD – 6 mai 2021

Lettre d'information éditée par le SNFOCOS sous le N° de Commission Paritaire 3 941 D 73 S  
Alain Gautron, Directeur Gérant

## AU SOMMAIRE :

**MISSION REY : RÉUNION SNFOCOS- DSS**

**RÉPONSE DU SNFOCOS À LA CFDT**



**ÉCHANGES ENTRE LE SNFOCOS ET LA DSS**

**DANS LE CADRE DE LA MISSION REY**

**LA CARRIÈRE DES AGENTS DE DIRECTION DOIT ÊTRE VALORISÉE,  
ACCOMPAGNÉE ET SÉCURISÉE !**

Dans le calendrier de la mission Rey sur la réforme de la Commission de la liste d'aptitude et du Comité des carrières, il était prévu des rencontres bilatérales entre la DSS et les syndicats d'ADD ([voir nos derniers articles de la Lettre de la Michodière spéciale ADD](#)).

Lors de celle-ci, qui s'est déroulée lundi dernier, le SNFOCOS a rappelé ses positions :

- Toute réforme, réglementaire ou législative, ne doit pas exclure, au contraire, la négociation conventionnelle qu'il convient de relancer.
- La place des syndicats d'ADD dans la Commission de la liste d'aptitude doit être maintenue, pour garantir un traitement équitable des candidats à la liste d'aptitude, au travers du respect des règles d'inscription et de la qualité des évaluations.

Le SNFOCOS, pour sa part, a tenu à être présent pendant toutes ces années à toutes les séances de la Commission de la liste d'aptitude, et de manière active, y compris en proposant des évolutions de doctrine de la Commission ou de la réglementation. Cela doit pouvoir se poursuivre !

- L'évaluation des candidats à la liste d'aptitude doit être l'occasion d'aller vers un véritable accompagnement des ADD dans leur carrière et devrait déboucher sur une gestion dynamique des carrières, sur la base du volontariat bien sûr, par une mise en regard des profils individuels et des offres d'emploi : la Commission pourrait évoluer en ce sens.

Trop d'ADD, expérimentés, compétents, mobiles, restent sur « la touche », ce qui ne peut qu'engendrer frustrations et, au bout du compte, une déperdition de ressources pour l'Institution.

L'évolution de la Commission vers une sorte de Commission de gestion des compétences, inter-Branches et inter-Régimes, dans le cadre des textes règlementaires bien sûr, permettrait de traiter cette question urgente et majeure.

- Il découle de cette dernière proposition la question du maintien d'un Comité des carrières, consacré au traitement des candidatures aux seuls postes de Directeur et de DCF.

En effet l'ensemble des ADD est traité par la Commission de la liste d'aptitude, et, en ce sens, si

cette Commission évoluait vers une Commission des compétences, alors elle aurait vocation à valider tous les profils...à charge pour le Directeur de Caisse nationale qui nomme aux emplois de Directeur ou DCF, de puiser parmi ces derniers.

Cette procédure rendrait plus transparente les nominations, le Comité des carrières actuel les opacifiant plutôt, alors même que sa création était fondée, entre autres, sur une volonté de transparence...affichée donc mais plus mythique que réelle !

- Enfin le SNFOCOS a souligné l'importance de l'EN3S, école d'application et de préparation au métier d'ADD de notre Institution, Ecole à la qualité reconnue et à la spécificité indispensable dont l'existence ne peut être remise en cause, quand bien même certains projets « d'Ecole des services publics » verraient le jour !

Par ailleurs, interrogé par la DSS, le SNFOCOS a approuvé l'idée d'un agrément simplifié, automatique, des ADD, dès la prise de fonction, la MNC conservant toutefois le pouvoir de retrait d'agrément.

Cependant il faut évidemment veiller au respect des règles, et, pour ce faire, la MNC devrait être au moins destinataire, dès la nomination, de toutes les informations administratives concernant les ADD en question.

## À QUOI JOUE LE SNPDOS-CFDT ?

Une fois de plus (une fois de trop ?), dans sa presse, le syndicat d'ADD SNPDOS-CFDT attaque de manière gratuite et sans fondement le SNFOCOS, en affirmant que le SNFOCOS accepte tout ce que l'employeur souhaite, le met en cause dans son opposition au projet de classification des Employés et Cadres...opposition qui a motivé

l'UCANSS à refuser d'ouvrir une négociation sur la classification des ADD.

Outre qu'il paraît totalement contradictoire d'affirmer que d'un côté le SNFOCOS s'oppose à un projet de l'employeur et d'un autre d'affirmer

qu'il accepte toujours ce que souhaite ce dernier, cet argument est faux.

**Le SNFOCOS se bat depuis des décennies, par la négociation, voire par la mobilisation, autour des intérêts des salariés, et en la circonstance des ADD.**

C'est d'ailleurs cette action du SNFOCOS qui a abouti aux textes conventionnels ADD actuels, qui sont particulièrement protecteurs, dans tous les domaines.... alors que la CFDT ne signe rien depuis au moins 15 ans. Si nous n'avions pas obtenu ces résultats conventionnels, les ADD, par exemple, gagneraient de 15 à 20% de moins...sans parler de l'accompagnement à la mobilité, l'extension de la complémentaire santé etc...

Oui, le SNFOCOS s'est opposé au projet de classification des Employés et Cadres...mais l'employeur, qui a aussi la responsabilité d'aboutir, aurait pu éviter l'impasse, s'il ne s'était pas arc-bouté

sur ses dogmes, tout en pouvant rester d'ailleurs dans l'essentiel du cadre qu'il s'était donné...il est à souligner en outre que tous les autres syndicats d'ADD étaient d'accord avec nous (le SNPDOS-CFDT disant dans les couloirs qu'il était également contre ce projet, projet approuvé par sa Fédération : comprenez qui pourra...).

Mais, oui, le SNFOCOS n'a pas accepté le déclassement de catégories entières de Cadres...comme il ne l'accepterait pas pour les ADD !

A force de s'opposer à tout, sur n'importe quoi y compris aux textes conventionnels bénéfiques ou aux autres syndicats défavorables aux textes négatifs, le SNPDOS-CFDT, ne peut que desservir l'intérêt des ADD....et en tout cas on ne sait plus où il est...

Oui, le SNFOCOS participe activement aux réunions dans le cadre de la mission Rey ou de la Commission de la liste d'aptitude (est-ce le cas du SNPDOS-CFDT ? quelle participation pendant toutes ces années ? à combien de réunions ? quelles propositions ?...si vous saviez...mais poser ces questions c'est déjà y répondre !...).

Quant à ses positions que le SNFOCOS, soi-disant, ne communiquerait pas aux ADD, et donc seraient

inconnues, il est probable que le SNPDOS-CFDT doit avoir la lecture sélective car de nombreux articles « ADD » ou concernant l'ensemble des salariés sont diffusés chaque semaine à tous les ADD de l'Institution, syndiqués ou pas qui plus

est, et cela depuis des années !

**Il n'est pas dans l'habitude, contrairement au SNPDOS-CFDT, d'attaquer les autres syndicats, au contraire : notre recherche constante d'un travail intersyndicale le démontre, démarche que le SNFOCOS a initié depuis 10 ans y compris en direction du SNPDOS-CFDT.**

Mais il n'est plus possible de se taire face à l'irresponsabilité et au mensonge ...bref à la dérive de ce qui se prétend être un syndicat !

**Négociations sur le différentiel et les aidants :**

**Le SNPDOS-CFDT brille par son absence au sein de sa Fédération alors même que les Agents de direction sont directement concernés.**

**Le SNFOCOS, lui, sait faire bouger les lignes.**

**Par contre, oui, le SNFOCOS poursuivra, avec ténacité, sa volonté de compromis exigeant et dynamique...il en va de l'intérêt des salariés que nous défendons, des salariés de toute l'Institution, et des Agents de direction en particulier !**